



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adoption du budget primitif 2017 :

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
- adoption des subventions d'équipement

Séance du 29 mars 2017

Convocation du 23 mars 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents:

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 mars 2017

OBJET : Adoption du budget primitif 2017 :

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
- adoption des subventions d'équipement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n°2016-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives aux débats d'orientation budgétaire,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu sa délibération du 2 mars 2017 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de 2016 (s'élevant à 3 225 704,71 €) à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 130 696,62 € et d'affecter le solde (soit 2 095 008,09 €) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2017,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2017 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2016 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 588 000,00	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 958 000,00	même vote
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	485 500,00	même vote
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 872 400,00	même vote
CHARGES FINANCIERES	1 335 000,00	même vote
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 100,00	même vote
DOTATION AUX PROVISIONS	10 000,00	même vote
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 850 000,00	même vote
OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 170 000,00	même vote
DEPENSES DE L'EXERCICE	39 336 000,00	même vote

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENATIONS DE CHARGES	242 300,00	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 684 400,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES	26 154 000,00	même vote
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 137 200,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	943 500,00	même vote
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 191,91	même vote
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 400,00	même vote
	RECETTES DE L'EXERCICE	37 240 991,91	même vote
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	2 095 008,09	même vote
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	39 336 000,00	même vote

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES	18 285 580,98	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui- Benhachem, Jean- Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 065 180,98	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	963 550,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	241 000,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 229 350,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 777 100,00	même vote
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 400,00	même vote
	DEPENSES REPORTEES	13 639 419,02	même vote
	<i>REPORT DE DEPENSES</i>	<i>7 060 814,06</i>	même vote
	<i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i>	<i>6 578 604,96</i>	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	31 925 000,00	même vote

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES	19 416 277,60	Majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachen, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 330 900,00	même vote
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 130 696,62	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 633 185,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 753 000,00	même vote
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	8 295,98	même vote
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 850 000,00	même vote
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 540 200,00	même vote
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 170 000,00	même vote
	RECETTES REPORTEES	12 508 722,40	même vote
	<i>RECETTES REPORTEES</i>	12 508 722,40	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	31 925 000,00	même vote

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2017 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	39 336 000 €
▪ section d'investissement	31 925 000 €
▪ TOTAL	71 261 000 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 1 850 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 170 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 3 020 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 4 : Subventions d'équipement

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2017 à hauteur de 241 000 €. Les dépenses sont inscrites à la nature 204 et seront amorties à compter de l'exercice suivant sur la nature 2804 (soit à compter de 2018 pour les subventions d'équipement versées en 2017) se répartissant comme suit :

- subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 13 000 €
- subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine : 20 000 €
- subvention d'équipement versée à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal. : 208 000 €

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Benjamin Lanier